



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !

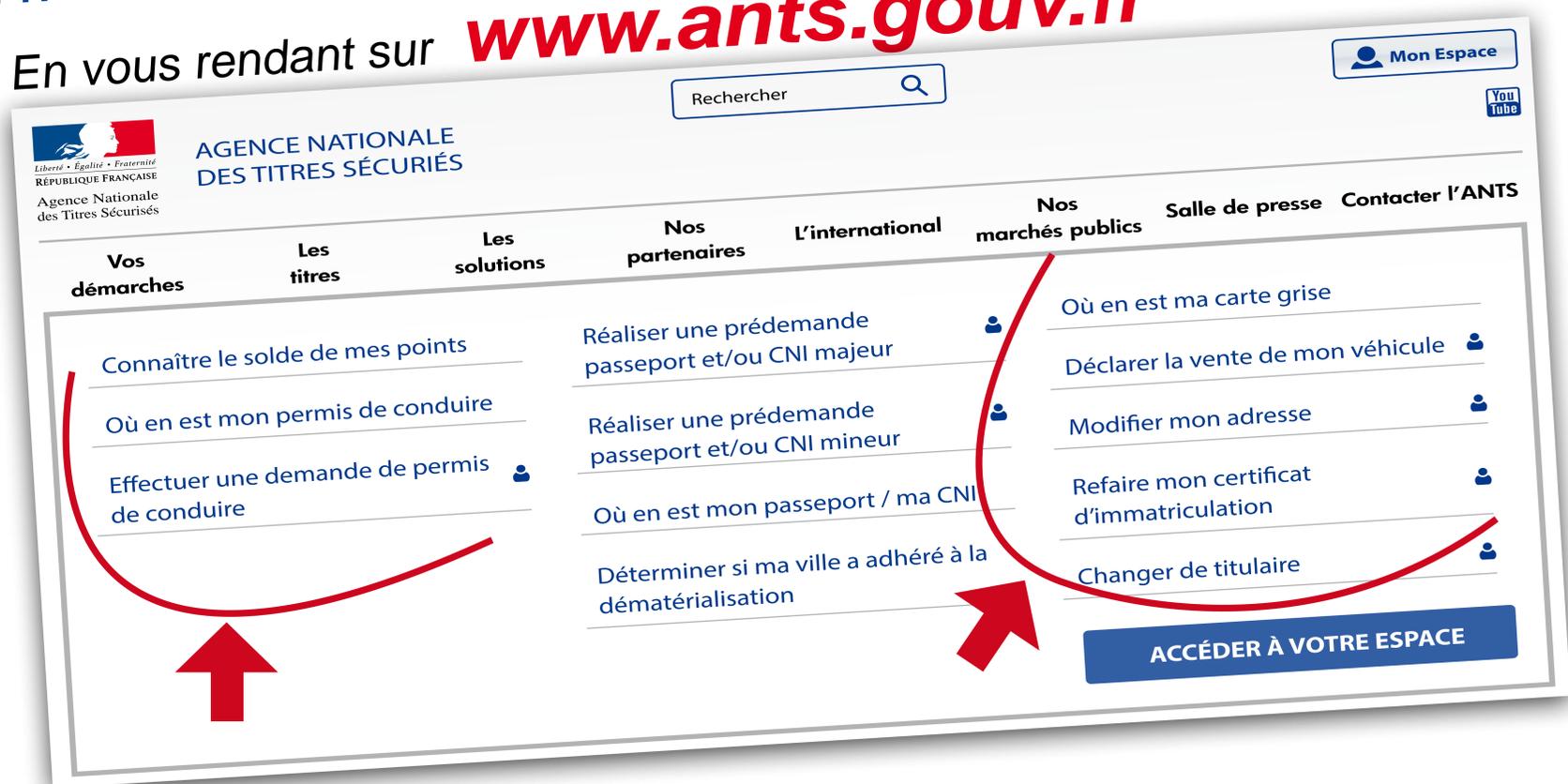
Attention changement important :
la gestion des permis de conduire
et cartes grises se **modernise**

Pourquoi ?

Les démarches administratives se font désormais en ligne, depuis chez vous,
24 h / 24 - 7 j / 7

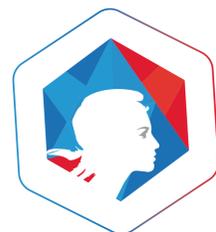
Comment ?

En vous rendant sur **www.ants.gouv.fr**



Mais il faut s'identifier...

Oui et pour cela nous vous recommandons d'utiliser un seul identifiant et un seul mot de passe à vie pour tous les sites de l'État avec :



FRANCE
connect

Et si je ne dispose pas de matériel ?

Rendez-vous dans un Point numérique (préfecture, sous-préfecture) ou dans un Espace numérique (Maison de Service Au Public)

Mais avant, renseignez-vous : un membre de votre famille, un proche, un voisin, un collègue, ... vous aidera certainement pour une solution sans déplacement